



Bergerac, le jeudi 21 juin 2018

Communiqué de presse commun

Les collectivités territoriales partenaires du financement de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat réunies pour garantir sa régénération

Les dix-sept collectivités territoriales* partenaires et financeurs des travaux de régénération de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat se sont réunies ce 21 juin 2018 à Bergerac, aux côtés de l'Etat et SNCF Réseau. Cette étape confirme l'engagement de l'ensemble des partenaires pour la réalisation des travaux de régénération de la section Libourne-Bergerac de janvier à septembre 2019.

La moitié du financement de cette opération de régénération, dont le coût est estimé à près de 84M€, est assurée à **35,18M€ par la Région Nouvelle-Aquitaine et 6,75M€ par les autres collectivités territoriales**, départements, communautés d'agglomération et communautés de communes. Les contributions de l'Etat et de SNCF Réseau s'élèvent respectivement à 27,27M€ et 14,66M€.

Les collectivités territoriales ont rappelé l'importance qu'elles accordent à la ligne structurante Bordeaux-Bergerac-Sarlat et ses 28 TER quotidiens fréquentés par environ 3 200 voyageurs quotidiens. Cette ligne est essentielle pour **garantir un aménagement du territoire régional équilibré** de la Gironde au Périgord.

Elles tiennent à souligner **l'effort exceptionnel qu'elles réalisent, à la demande expresse de l'Etat et de SNCF Réseau, bien qu'en dehors de leurs compétences obligatoires, pour contribuer à la pérennisation des « petites lignes » ferroviaires.**

Ce projet constitue la première opération d'envergure des contrats de plan Etat-Région 2015-2020 en faveur du réseau ferroviaire d'intérêt régional, dont près de 750km de voies apparaissent aujourd'hui menacés en Nouvelle-Aquitaine. Les collectivités territoriales, **au regard de leur niveau d'engagement, attendent aujourd'hui un engagement ferme de l'Etat pour assurer la pérennité de l'ensemble des « petites lignes » ferroviaires de Dordogne, et de Gironde, et de l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

** le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental de la Gironde, le conseil départemental de la Dordogne, la communauté d'agglomération Bergeracoise, la communauté d'agglomération du Libournais, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, la communauté de communes Castillon-Pujols, la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson, la communauté de communes du pays Foyen, la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord, la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, la communauté de communes Portes Sud Périgord et la communauté de communes du Pays de Fénélon.*

Contact presse : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 - presse@nouvelle-aquitaine.fr